

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2021

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AC333

présenté par

M. Raphan, rapporteur

à l'amendement n° AC|261 de Mme Amadou

-----

### AVANT L'ARTICLE 5

À l'alinéa 2, après les mots :

« déconcentrées »,

insérer le mots :

« , des ligues professionnelles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel destiné à rendre compte de l'objet complet des dispositions du titre II.